

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 16/07/2026

Lancement de l'enquête statistique annuelle sur les terres labourables

La moitié du territoire agricole régional est occupé par des terres labourables. Comme chaque année, celles-ci vont faire l'objet d'une enquête lancée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Centre-Val de Loire. L'objectif de cette enquête est d'estimer, sur l'ensemble du territoire national, les rendements en grandes cultures et les prévisions de semis pour l'année suivante. Une première vague de collecte des informations débutera mi juillet pour s'achever fin août 2026.

Une enquête sur les terres labourables est réalisée chaque année par le ministère de l'Agriculture de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire auprès d'un échantillon de près de 17 500 exploitations agricoles réparties dans 74 départements. Ces exploitations couvrent l'essentiel de la production agricole nationale conformément aux obligations de la réglementation européenne.

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures en terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle est également utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. En région Centre-Val de Loire, 1 700 exploitations sont concernées. Pour mener à bien cette enquête, la DRAAF Centre-Val de Loire a recruté 20 enquêteurs qui joindront par téléphone, de mi juillet à fin août, les exploitants afin de collecter des informations dans le cadre d'une première vague d'enquête. Celle-ci portera sur les surfaces et rendements des céréales à paille ainsi que le colza, le pois, les fèves et féveroles.

Une seconde vague d'enquête se déroulera entre novembre et décembre et permettra de collecter les surfaces et rendements des autres cultures ainsi que les prévisions de surfaces pour la campagne 2027.

Comme pour toute enquête statistique publique obligatoire, les données individuelles recueillies resteront strictement confidentielles et couvertes par le secret statistique. Elles seront destinées uniquement au service statistique du ministère chargé de l'agriculture et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.

Les résultats de cette enquête seront publiés fin 2026. Ils seront également transmis directement aux personnes enquêtées.

Cabinet du préfet
Service régional de la communication
Interministérielle